

La toge, la paille et le mégaphone

Retour sur les conditions et les modes de mobilisation des universitaires en 2009

BERTRAND GEAY
Sociologue,
université
de Picardie
(CURAPP-CNRS)

L'exceptionnelle mobilisation des personnels de l'enseignement et de la recherche des universités françaises de janvier à mai 2009 pose au mois deux types de questions. Il convient tout d'abord de s'interroger sur les origines du mouvement et en particulier de comprendre ce qui a pu provoquer l'engagement dans l'action d'un grand nombre d'universitaires, d'ordinaire peu enclins à participer à ce type de mobilisation. Se pose alors la question de l'identité professionnelle des enseignants-chercheurs, de leur rapport à l'institution universitaire et à l'action syndicale, mais aussi celle de leurs conditions de travail et de leur évolution dans la période récente. Il s'agit aussi de questionner le moment de la mobilisation, ses formes et sa temporalité. Car, comme n'ont cessé de le rappeler les étudiants qui avaient été les plus mobilisés au cours des années antérieures, le décret relatif au statut des enseignants-chercheurs, qui est apparu comme l'un des principaux éléments « déclencheurs » du mouvement, n'était en réalité que l'application ou la suite logique des dispositions adoptées dans le cadre de la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), au cours de l'été 2007. Et le mouvement étudiant qui avait pris forme à l'automne suivant, précisément contre la LRU, n'avait trouvé que peu de soutien du côté des personnels.

Pour tenter d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations, on peut dans un premier temps ébaucher une contextualisation historique du mouvement, au regard des politiques d'inspiration néolibérale que l'on a vu se mettre en place dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis une quinzaine d'années et des réactions qu'elles ont suscitées. Des recommandations de l'OCDE des années 1980 à la déclaration de Bologne de juin 1999, de la loi sur l'innovation de Claude Allègre en 1998 à la loi dite LMD (Licence-Master-Doctorat) en 2003, jusqu'au développement

du *benchmarking* et aux effets de la Réforme Générale des Politiques Publiques, on a vu se dessiner les contours d'une transformation radicale de ce secteur du système d'enseignement¹. Parmi les principaux éléments de cette transformation, on peut notamment citer : la quasi-disparition du cadrage national des contenus d'enseignement, une tendance à la mise en équivalence des différents types de savoirs, l'accroissement de la concurrence entre individus, équipes et établissements, le développement des formations professionnelles et de la mission d'insertion professionnelle des étudiants, le transfert partiel des financements en direction des collectivités territoriales et des entreprises, la fusion à marche forcée des laboratoires et des établissements, la mise en cause des grands organismes de recherche (en particulier le CNRS) et le contournement de leurs instances collégiales, l'instauration d'une gestion managériale par le renforcement des prérogatives accordées aux présidents d'universités et par la mise en place d'instruments d'évaluation obéissant à une stricte rationalité gestionnaire.

Le caractère à la fois global et progressif de cette contre-réforme d'ampleur doit être souligné. À la différence des politiques conduites dans les autres secteurs du système d'enseignement, le projet a dans ce cas été clairement explicité à travers toute une série de préconisations internationales et il a été conduit de façon systématique et univoque. Là où dans l'enseignement primaire, les ministres combinent le discours rétrograde sur les apprentissages à des transformations de type managérial, il n'est question ici que de « modernisation » et d'adaptation à la nouvelle « économie de la connaissance ». Là où dans l'enseignement secondaire, les politiques de lutte contre les « violences » et les « incivilités » viennent occulter les enjeux relatifs aux contenus et aux méthodes, tous les dispositifs de l'enseignement supérieur semblent devoir être passés au crible de la « compétitivité » : « masse critique » des laboratoires, des filières et des établissements, taux d'insertion ou d'accès des étudiants en année supérieure, activités pédagogiques, scientifiques et administratives des personnels, etc.

Mais le fractionnement de la contre-réforme et les tactiques mises en œuvre par les ministères successifs représentent un autre élément décisif de ce qui s'est joué dans la période récente. Ainsi la loi LMD, qui constituait une sorte de préalable au développement de la concurrence à l'échelle nationale et internationale, a pu se mettre en place sans rencontrer de résistance importante de la part des personnels

1. Cf. I. Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Paris, Éd. du Croquant, coll. Savoir/Agir, 2008 ; I. Bruno, P. Clément et Ch. Laval, *La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Paris, Syllepse, 2010 ; Ch. Laval et L. Weber (coord.), *Le nouvel ordre éducatif mondial*, Paris, Syllepse-Nouveaux Regards, 2002 ; Ch. Laval, *L'École n'est pas une entreprise : Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, La Découverte, 2004 ; Ch. de Montlibert, *Savoir à vendre. L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2004.

dans la mesure où elle était présentée comme un simple ajustement aux nécessités de la mobilité internationale des étudiants. La loi de « modernisation » visant à transférer au niveau local la gestion budgétaire dans sa globalité et à renforcer les prérogatives des présidents d'université a été repoussée une première fois en 2003, avant d'être reformulée et imposée au cours de l'été 2007. Deux éléments majeurs des projets de réforme : l'élévation drastique des frais d'inscription des étudiants et l'introduction de la sélection à l'entrée des masters, ont été à plusieurs reprises mis en chantier et finalement repoussés, pour éviter toute mobilisation étudiante d'ampleur. Enfin l'encadrement gestionnaire de l'activité des enseignants-chercheurs, couramment désigné « modulation des services », a fait l'objet d'une prudente stratégie d'approche, laissant une large place à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et recourant à la technique des rapports (Espéret en 2001 puis Belloc en 2003), avant d'être laissé plusieurs années en jachère. Il s'agissait en effet d'un dispositif politiquement « sensible », car affectant directement l'activité et les carrières des enseignants-chercheurs, en donnant la possibilité aux présidences d'université d'accroître ou de diminuer leur charge d'enseignement en fonction d'une évaluation de leurs autres activités, en particulier de leurs activités scientifiques.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'adoption de la loi LRU en 2007 puis la préparation du décret relatif au statut d'enseignant-chercheur au cours de l'hiver 2009. Dès la fin du printemps 2007, il s'agit, pour les défenseurs de la « modernisation », d'utiliser au mieux la victoire de Nicolas Sarkozy et le nouveau rapport des forces politiques qui en découle. La loi LRU figure ainsi parmi les premières mesures législatives de la nouvelle majorité. La « modulation des services » est renvoyée à une seconde étape. Quant aux droits d'inscription des étudiants et à la sélection à l'entrée du master, ils font l'objet, au cours du mois de juillet, d'une négociation avec l'Unef et sont finalement écartés du projet de loi. Le syndicat trouve alors dans cet abandon la justification d'une appréciation en demi-teinte, critique mais sans franche opposition à la LRU. Du côté des personnels, le Snesup-FSU, syndicat majoritaire chez les enseignants du supérieur, appelle à la mobilisation au début de l'été, maintient sa posture d'hostilité à la loi mais se trouve en incapacité de provoquer une mobilisation d'ampleur à la rentrée suivante. L'élément de surprise vient alors du côté des courants de gauche du syndicalisme étudiant (tendances minoritaires

de l'Unef, FSE et Sud-ÉtudiantEs) qui parviennent au cours de l'automne 2007 à mobiliser de larges secteurs des universités contre un texte de loi pourtant technique et *a priori* éloigné des questions qui intéressent au premier chef les étudiants. Le mouvement de 2006 contre le Contrat Première Embauche est encore présent dans les mémoires, et les expériences politiques dont il a été le support, expériences associées à son caractère victorieux, facilitent largement cette entrée en scène imprévue². Le Snesup-FSU, SUD-Éducation, la CGT-Éducation et le SNPREEES-FO soutiennent les revendications, mais localement seuls quelques poignées de syndicalistes appuient les actions de grève avec blocage des locaux décidées au sein des assemblées générales. Ces grèves étudiantes ne parviendront pas au retrait de la LRU mais seront l'occasion d'une radicalisation des fractions les plus mobilisées, avec en particulier l'émergence d'une mouvance multiforme réunie sous le qualificatif « autonome ».

Du côté des enseignants du supérieur, un climat propice à la mobilisation va se faire jour un an plus tard. Lors des assemblées générales organisées par les sections syndicales des universités, le public est plus nombreux que d'ordinaire. L'application de la LRU est en cause, avec l'émergence de situations de blocage dans les nouveaux conseils d'administration, la mise en œuvre chaotique du décret sur les comités de sélection (chargés du recrutement des enseignants-chercheurs) et la perspective, dans de nombreux établissements, d'une application accélérée du volet de la loi prévoyant le transfert aux établissements de la gestion du patrimoine et du recrutement des personnels. Vient aussi en débat la suppression d'un millier de postes programmée au budget 2009. Enfin, le retour en force du projet de mise en place de la « modulation du service » des enseignants-chercheurs, à travers la préparation d'un décret réformant leur statut, suscite de vives inquiétudes. En novembre et décembre, un mouvement se développe dans les IUT, autour de la question des moyens spécifiques qui leur sont attribués. Au mois de janvier, le projet de décret statutaire est cette fois connu. Sont également diffusés les projets de mesures visant à créer des masters assurant la formation des enseignants des premier et second degrés, projets qui font craindre un effondrement des publics et du niveau des masters existants, en même temps qu'un démembrement du statut d'enseignant dans l'ensemble de l'Éducation nationale.

La coordination intercatégorielle de l'université Paris 1, qui regroupe de nombreux militants syndicaux (FSU, Unsa,

2. Cf. B. Geay (coord.), *La protestation étudiante. Le mouvement du printemps 2006*, Raisons d'agir, coll. Cours et travaux, 2009.

CGT, FO, Unef, FSE et SUD) et des non syndiqués, réunit une assemblée générale le 8 janvier qui prend l'initiative d'inviter l'ensemble des établissements à la tenue d'une première Coordination Nationale des Universités (CNU), le 22 janvier suivant. Dans une certaine improvisation, une plate-forme reprenant l'ensemble des revendications des différentes catégories de personnels est alors adoptée. Une motion en forme d'ultimatum lance un slogan et une date pour le démarrage d'une mobilisation de toute la « communauté » universitaire : « Le 2 février, l'université s'arrête ». Le discours relatif à l'état de la recherche française prononcé le même jour par le président de la République est perçu comme une véritable provocation. Largement diffusé sur Internet, il contribue, avec le soutien que les organisations syndicales apportent à l'appel de la première CNU, au succès de la seconde CNU, qui va marquer le véritable point de départ du mouvement. Dans le cadre symbolique de l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne et en présence de nombreux journalistes, 47 établissements sont représentés, dont l'École normale supérieure et l'École des hautes études en sciences sociales, ainsi que la quasi-totalité des organisations syndicales, représentées à qualité, mais aussi des associations professionnelles, dont Sauvons l'université (SLU) et Sauvons la recherche (SLR), et des sociétés savantes. Est adopté le principe selon lequel les délégations des universités à la CNU associeront enseignants, personnels administratifs et techniques et étudiants ; est également ébauchée la méthode de prise de décisions, par la recherche d'un large « consensus ». L'idée d'une grève à géométrie variable – administrative, totale ou « active », avec présence sur les lieux de travail et initiatives symboliques – vient donner un contenu au slogan : « L'université s'arrête ! ».

On voit par là que le démarrage de cette mobilisation d'ampleur s'explique en première analyse par une conjoncture particulière, reliant entre eux différents paramètres : diffusion, de juin 2007 à janvier 2009, d'une multiplicité d'informations qui viennent accréditer l'idée que les diverses mesures adoptées s'inscrivent dans un projet d'ensemble ; convergences d'analyse entre de multiples courants syndicaux et professionnels ; discours du pouvoir politique perçu comme hostile aux professions de l'enseignement supérieur, et ce au plus haut niveau. D'une certaine façon, l'effet d'accumulation a incontestablement joué de même que le cadrage politique opéré par le pouvoir politique lui-même. Mais il y a plus. Le fait que le démarrage du mouvement se soit opéré

lors de la diffusion du projet de réforme du statut des enseignants-chercheurs et à travers un dispositif de mobilisation associant les forces syndicales tout en les dépassant doit être considéré avec attention.

Le sentiment qui s'est exprimé alors, en particulier lors des AG des mois de janvier et février, c'est que les projets gouvernementaux s'attaquaient en la circonstance à ce qu'il y avait de moins discutable et de plus précieux dans le fonctionnement des universités : la collégialité et l'indépendance des personnels. En effet, la mise en œuvre du décret statutaire dans une situation où le pouvoir des équipes présidentielles d'établissement se trouvait considérablement renforcé laissait entrevoir une forme de « caporalisation » de la profession ; le possible déploiement de la rationalité gestionnaire dans l'évaluation des carrières des enseignants-chercheurs ouvrait la voie à une montée de l'utilitarisme que l'on voyait déjà se dessiner à travers les transformations de la politique de recherche ; la « modulation des services » se présentait également comme une menace individuelle pour nombre d'enseignants-chercheurs craignant de se voir définitivement assignés aux seules activités d'enseignement. La forte convergence qui s'est opérée autour de cette perception des mesures gouvernementales doit être rapportée à l'état du milieu universitaire, c'est-à-dire à la fois aux conditions et aux relations de travail qui caractérisent cet univers dans chacun de ses secteurs, et aux relations structurales qui unissent ces différents secteurs entre eux. On ne fera ici qu'ébaucher une telle analyse, en évoquant les hypothèses de travail d'une recherche en cours.

Il convient tout d'abord de rappeler les spécificités de l'univers professionnel de l'enseignement supérieur. La profession d'enseignant du supérieur apparaît divisée sous de multiples rapports : forte structuration hiérarchique ; clivage entre statutaires et précaires ; distinction entre enseignants issus du second degré, enseignants-chercheurs et chercheurs ; oppositions entre disciplines et entre courants intellectuels ou écoles scientifiques... L'activité professionnelle s'exerce dans des microcosmes institutionnels eux-mêmes fortement segmentés entre personnels de l'enseignement et de la recherche, personnels administratifs et techniques et étudiants, microcosmes qui sont aussi presque mécaniquement clivés par les processus proprement politiques qui découlent du fait que les établissements sont régis par des instances électives. De plus, si les activités pédagogiques sont un espace plus favorable au développement de coopérations professionnelles,

l'activité scientifique reste fondamentalement régie par des logiques de distinction individuelle. La construction de solidarités professionnelles y est donc particulièrement ardue, même si le statut de fonctionnaire et l'inscription dans le cadre du service public constituent dans cette perspective des points d'appui non négligeables. L'état du syndicalisme témoigne de cette configuration spécifique : moins implanté que dans les autres secteurs de l'enseignement public, il y tient néanmoins une place non négligeable. Le Snesup-FSU réunit par exemple autour de 7 000 adhérents (y compris les retraités) pour environ 70 000 statutaires en exercice. Toutefois, seule une mince fraction de ses adhérents est véritablement engagée dans une activité militante. Et, à tort ou à raison, le syndicalisme peine à être reconnu comme porteur de l'identité de la profession, comme l'atteste le succès auprès des médias et d'une partie des personnels de collectifs tels que Sauvons l'université et Sauvons la recherche.

L'évolution des conditions d'exercice des métiers de l'enseignement supérieur doit également être évoquée. Celles-ci se sont en effet considérablement modifiées avec la seconde vague de « massification » de l'enseignement supérieur, de la fin des années 1980 au milieu des années 1990, avec la mise en œuvre des contrats quadriennaux entre les établissements et l'État, puis l'ensemble des transformations institutionnelles évoquées plus haut. L'accueil des nouveaux publics, au moins dans les filières les plus demandées, et surtout le travail sans cesse recommencé d'élaboration des programmes d'enseignement, d'adaptation des nouvelles mesures réglementaires, de mise au point de projets de recherche permettant d'obtenir des financements, ont occupé une part de plus en plus importante du temps de travail des personnels statutaires. L'accès à la profession est lui-même devenu nettement plus sélectif, une masse croissante de docteurs sans poste ne trouvant à s'employer que dans le système des charges de cours, des vacations scientifiques ou, dans le meilleur des cas, des postes d'Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ou d'allocataires post-doctoraux. La prise de poste se marque donc en bien des cas par une sorte de désillusion et par une vive tension entre l'aspiration à une forme d'« installation » dans la profession et la nécessité impérieuse de dégager du temps pour la recherche, condition indispensable pour ne pas être définitivement bloqué dans sa carrière.

Le mouvement de 2009 a été l'occasion d'exprimer nombre d'aspirations, d'insatisfactions et de craintes liées

à cette évolution. De ce point de vue, il n'est pas anodin de constater que les jeunes maîtres de conférence y étaient représentés en nombre, de même que les doctorants et, souvent, les enseignants issus du second degré, qui peuvent eux aussi aspirer à une amélioration de leur statut et sont souvent engagés dans des études doctorales. De la même façon, la distribution géographique de la mobilisation fait sens. Alors qu'à l'occasion des précédents mouvements, les universités de province étaient généralement mieux représentées, les universités parisiennes et notamment les établissements issus de l'ancienne Sorbonne, mais aussi l'ENS et l'EHESS, étaient cette fois plutôt en pointe. La nationalisation du mouvement s'est ainsi trouvée facilitée par une conjonction singulière d'intérêts, de craintes ou d'aspirations. Ainsi, les jeunes maîtres de conférence exerçant à Paris et, plus largement, les fractions professionnelles dominées des établissements de la capitale ont pu entrer en révolte contre un bouleversement institutionnel et statutaire qui leur promettait l'assignation durable à leur position, voire une dégradation de leur condition, dans le cadre d'établissements que leurs équipes présidentielles entendaient transformer au plus vite pour les positionner dans la compétition internationale de la nouvelle « économie de la connaissance ». Les personnels des établissements de province ou ceux plus généralement situés en position périphérique pouvaient quant à eux estimer que leurs formations et leurs laboratoires de recherche seraient les premières victimes des logiques de concurrence que ne faisaient qu'accentuer l'ensemble des dispositions adoptées.

Pour comprendre la conjoncture professionnelle qui s'est singulièrement exprimée en 2009, on peut également se placer du point de vue des relations entre secteurs disciplinaires. Il faudrait ici reprendre et actualiser les analyses développées dans *Homo academicus*³. Si l'on se contente, à titre de modélisation exploratoire, d'indexer ce qui s'est déroulé lors des mobilisations de ces dernières années aux relations structurales mises au jour par Bourdieu, quelques faits notables peuvent d'ores et déjà être dégagés. Rappelons tout d'abord, de façon très schématique, les oppositions principales qui, selon Bourdieu, structurent (ou structuraient) le champ universitaire. Selon un premier axe, qui oppose les facultés temporellement dominées aux facultés temporellement dominantes, mais aussi le culte de la science désintéressée à celui de la science pratique, le refus des honneurs au goût des mondanités académiques, et finalement la distance à l'ordre social à l'attachement à l'ordre social, on

3. Cf. P. Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Minituit, 1984.

voit les facultés se distribuer selon un *continuum* qui va des sciences (en particulier les mathématiques et la physique) au droit et aux sciences économiques, avec, non loin du premier pôle, les lettres et les sciences sociales, et non loin du second, la médecine (en particulier la clinique et la chirurgie). Selon un second axe, qui oppose les formes de reconnaissance précoces et canoniques, les mieux à même de contribuer à la notoriété scientifique ou intellectuelle, aux formes de reconnaissance plus incertaines, telles que celles liées aux carrières étalées dans le temps ou aux mandats électifs, on voit les facultés se distribuer selon un *continuum* qui va de la philosophie, de l'histoire et des lettres classiques, aux sciences naturelles, en passant par les lettres modernes, les langues, la physique et la chimie.

Considéré depuis cette structure, le mouvement « Sauvons la recherche », qui a rassemblé de nombreux enseignants-chercheurs, aux côtés des chercheurs, en 2003 et 2004, peut être analysé comme un dispositif de mobilisation qui, par son objet et ses modes d'action, a su réaliser une double agrégation, en unifiant, d'une part, un vaste ensemble de disciplines situées du côté de la science désintéressée (sciences, sciences humaines, lettres,...), et d'autre part, les fractions traditionnellement les plus disposées à l'action syndicale et les fractions qui adoptent plus volontiers la posture distanciée d'une identité professionnelle fondée sur l'excellence scientifique. Et l'on peut faire l'hypothèse que le mouvement de 2009, compte tenu de son objet mais aussi du travail politique réalisé au cours des années antérieures, a vu cette dynamique d'agrégation s'élargir, de façon tout à fait exceptionnelle, à de nouveaux secteurs : le droit – de la façon la plus visible – mais aussi les pôles les plus « classiques » et les plus « droitiers » de certaines disciplines comme l'histoire ou la littérature.

Cette extension exceptionnelle de l'espace professionnel de la mobilisation⁴, sorte de mise en suspens du « conflit des facultés », s'est en retour accompagnée d'une valorisation des attributs les plus singuliers de la profession, induisant une sorte d'éclectisme des symboles de l'engagement. Les cours « alternatifs » se sont multipliés en même temps que les motions et autres pétitions ; la ronde des obstinés et les lectures publiques de *La princesse de Clèves* ont cohabité avec les traditionnelles manifestations. Chacun y conservait son style particulier : tel enseignant de sciences humaines organisait des projections-débats lorsque tel enseignant de droit arborait la toge en signe de protestation. Mais l'acquis

4. Cf. F. Poupeau, F. Matonti, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, déc. 2004, p.5-12.

de cette convergence improbable n'a cessé d'être cultivé tout au long du mouvement – en particulier au sein de la CNU –, constituant à la fois un atout pour la reconnaissance externe de la mobilisation et un handicap pour le développement d'une dynamique inter-catégorielle de mobilisation.

D'emblée difficile, pour les raisons évoquées en introduction, l'articulation entre la mobilisation étudiante et celle des personnels est en effet demeurée problématique dans nombre d'universités. Constatant à la fois le caractère tardif de la mobilisation des enseignants, leur façon de camper sur les prérogatives spécifiques de leur catégorie, mais aussi la faible effectivité ou la faible visibilité de la mise en œuvre du slogan « L'université s'arrête », les groupes étudiants les plus mobilisés ont dans bien des cas pris l'initiative de « radicaliser » l'action, en recourant aux modalités éprouvées lors des mouvements antérieurs, au premier rang desquelles le « blocus » des locaux universitaires. Les tensions provoquées par ce type de clivage, ravivées à partir du mois d'avril lorsque la question du « rattrapage des cours » s'est posée de façon de plus en plus aiguë, expliquent pour une part les conditions difficiles dans lesquelles s'est souvent achevée l'année universitaire.

L'échec relatif du mouvement universitaire de 2009 trouve ses origines dans de nombreux autres facteurs, qu'il n'est pas possible d'évoquer ici. Il faudrait en particulier analyser les raisons de son relatif isolement, alors qu'une mobilisation interprofessionnelle se développait dans la même période. On peut néanmoins tirer quelques enseignements des pistes ébauchées dans le cadre de cet article. La réussite de dynamiques de mobilisation inter-catégorielles constitue ainsi un véritable enjeu, que l'on abordera de façon d'autant plus favorable que seront pris en compte les ressorts et les temporalités spécifiques qui peuvent caractériser les actions conduites par chacune des catégories concernées. Mais c'est aussi la question du syndicalisme de l'enseignement supérieur, de ses fondements et de sa capacité de mobilisation, dont il faudrait débattre de la façon la plus ouverte. L'expérience des luttes de 2009 a peut-être été suffisamment intense pour nombre d'enseignants-chercheurs, elle s'est suffisamment saisie de la question des missions de l'Université, de ce qui en fait l'excellence, mais aussi des manières d'y construire des solidarités, pour tenter d'échapper, autant que faire se peut, aux routines syndicales ou aux préjugés de nos collègues. ■